

283409 - Il lui dit: tu es répudiée, tu es répudiée, tu es répudiée en plaisantant ou en voulant connaître les termes employés pour exprimer la répudiation

La question

Nous nous sommes mariés, mon mari et moi, il y a trois semaines. Nous sommes très heureux et nous ne nous plaignons de rien du tout. Nous étions sortis, la semaine passée, pour un dîner. Pendant ce temps, nous discutions de la solidité de l'amour qui nous éprouvions l'un envers l'autre et notre détermination de rester ensemble pour toujours et il dit:

-« **J'espère que tu ne me laisseras jamais tomber? »**

-« **Je ne peux même pas le concevoir. C'est insupportable. Mais, toi, il t'est facile de te débarrasser de moi en prononçant trois mots.** » Il s'est mis à se demander s'il connaissait les mots en question. Et puis, il dit machinalement : ah! tu es répudiée, répudiée et répudiée ... » Nous avons poursuivi notre conversation et notre dîner comme d'habitude. Plus tard, dans la nuit, je lui ai dit que je me demandais si certains ne croiraient pas que notre mariage venait de s'effondrer. Je me suis mise à effectuer des recherches car nous ignorions tous deux l'implications des mots cités plus haut et s'ils pouvaient être utilisés plaisamment.. Nous ignorions totalement la procédure de répudiation établie par l'islam. En grandissant, nous voyions des acteurs crier à la Télé: « **tu es répudiée trois fois.** » et nous croyions qu'il était juste d'agir ainsi. Nous ne connaissions pas la manière exacte de déterminer la période d'attente mais nous savions qu'il ne fallait pas employer les mots en question. Au cours de mes recherches, j'ai lu que pour un grand nombre d'ulémas la prononciation de la répudiation trois, quatre ou cent fois compte pour une seule répudiation exprimée au cours d'une séance selon l'islam puisque le mari doit reprendre son épouse avant de la répudier une deuxième fois. En plus, j'ai lu que les gens qui ne savent pas que commettre un acte donné est une erreur ou ne savent pas comment l'islam le juge n'en sont responsables que quand ils seront bien informés. J'espère recevoir votre assistance.

La réponse détaillée

Louanges à Allah

Premièrement, il n'y a pas de plaisanterie en matière de répudiation. Sous ce rapport, Abou Hourayrah (P.A.a) a rapporté que le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: Qu'on s'exprime sérieusement ou plaisamment ,on est (légalement pris au sérieux) en trois matières: l'établissement du mariage, la répudiation et la reprise d'une épouse déjà répudiée. » (Rapporté par Abou Dawoud,2194, par at-Tirmidhi,1184 et par Ibn Madjah,2039). Une divergence oppose les ulémas quant à l'authenticité ou la faiblesse du hadith. Al-Albani l'a jugé bon dans Irwaa al-Ghalil (1826).

Cheikh al-islam, Ibn Taymiyah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « La répudiation par plaisanterie se constate souvent au sein des gens du commun .Il en est de même de l'établissement du mariage.L'un et l'autre sont juste d'après un hadith qui remonte à une haute source.Cet avis est reçu des compagnons et de leurs successeurs immédiats et adopté par la majorité.Extrait d'al-fatawa al-fiqhiyyah al-koubraa (6/63)

Si votre mari vous a dit en plaisantant: tu es répudiée, tu es répudiée, tu es répudiée, c'est une répudiation effective.S'il n'entendait pas s'adresser à vous mais juste citer les mots qui expriment la répudiation ou s'en souvenir sans vouloir les rendre effectifs, sérieusement ou pas, il n'aura fait qu'évoquer la répudiation. Ce qui n'entraîne rien.C'est comme si un enseignant ou un élève disait: « **parmi les formules de la répudiation le fait de dire: tu es répudiée, répudiée et répudiée** » sans s'adresser à sa femme mais juste pour citer ce qu'il a appris ou s'en souvenir.Ce serait aussi le cas, si un mari se présentait à un cheikh et lui disait: « **J'ai dit à ma femme: tu es répudiée** » Là, on rapporte mais on n'entend pas rendre la répudiation effective.

Cheikh Zakaria al-Ansari (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « **Le troisième pilier consiste dans l'intention de répudier .C'est employer les termes à condition de leur donner leur vrai sens** » C'est -à-dire mettre fin au mariage puisque ce qui compte c'est la volonté de donner aux mots leur sens réel.L'intention de donner aux mots leur sens exclut celui qui rapporte la répudiation prononcée par un autre ou à titre d'illustration donnée par spécialiste du droit musulman ou l'usage du mot pour appeler quelqu'un qui le porte comme nom

propre... » Extrait d'asana al-mataalib (3/280).Le dernier exemple concerne une femme qui aurait pour prénom: Taaliq et qu'on interpellera en disant : Taaliq,ou O Taaliq...

Deuxièmement, quand la répudiation devient effective , comme expliquée plus haut, elle ne compte que pour une seule répudiation. C'est parce que selon l'avis le mieux argumenté, la répudiation cumulée donc exprimée en une seule phrase comme : tu es répudiée trois fois ou en plusieurs phrases comme: tu es répudiée, tu es répudiée, tu es répudiée, compte pour une seule répudiation.Il en serait de même si on les employait au cours de différentes séances sans les séparer par une reprise de la femme concernée ou l'établissement d'un nouveau mariage.Dans tous ces cas, on retient une seule répudiation.Une deuxième ne compte rait qu'à la suite d'une reprise ou d'un nouveau mariage.

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde): **« L'avis le mieux argumenté à propos de toutes ces questions est que trois répudiations cumulées ne comptent pas, à moins d'être séparée par une reprise de la répudiée ou l'établissement d'un nouveau mariage avec elle.Sans cela , les trois répudiations ne sont pas effectives.Voilà le choix de cheikh al-islam, ibn Taymiyyah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) qui reste l'avis juste. »** Extrait de ach-charh al-moumt'i (13/94).

Le musulman et la musulmane doivent apprendre les dispositions de leur religion dont ils ont besoins.Celui/celle qui veut se marier doit s'imprégner des dispositions régissant le mariage et la répudiation qui y met fin.

Allah le sait mieux.